



CHAMBRES  
D'AGRICULTURE  
NORMANDIE

Note de lecture  
Avril 2007

Mondialisation

# Ouverture des marchés et localisation des productions agricoles

Groupe Prospective

La protection tarifaire des produits agricoles a diminué de 30 % entre 1995 et 2002 à la suite des accords de Marrakech. L'économie géographique apporte un nouvel éclairage concernant l'impact des échanges sur les localisations des productions agricoles.

**Problématique** : Quel est l'effet de l'ouverture des marchés sur :

- ❑ les structures productions agricoles et agro-alimentaires ?
- ❑ la répartition des activités entre région ?

L'ouverture des marchés favorise-t-elle la concentration ou la dispersion des activités agricoles ?

## **Localisation des productions agricoles : des déterminants spécifiques**

La localisation des activités agricoles est déterminée par :

- ❑ **le coût de transport des produits agricoles** supérieurs aux produits industriels

La faible valeur des produits agricoles par unité de volume transportée et le caractère périssable de certains produits (induisant un surcoût lié au transport réfrigéré) impliquent un coût par unité de distance parcourue plus élevé pour les produits agricoles.

- ❑ **Accès au marché**

Les coûts de transports élevés des produits agricoles favorisent la concentration des activités agricoles pour être au plus près des bassins de consommation.

- ❑ **Coûts de production**

- ❑ **Interaction avec les IAA**

Les IAA se localisent dans les bassins de production agricole au plus près de l'offre alimentaire.

Les économies d'échelle internes sont un facteur d'agglomération davantage pour les IAA que pour l'agriculture en raison de la dimension spatiale de l'activité (la terre est facteur de production non mobile) et des risques liés à la production (climatique, sanitaire...).

### **L'intervention publique trouble le jeu**

La PAC (aides directes, protection douanière) modifie le jeu des déterminants des localisations des productions agricoles en limitant le rôle des avantages comparatifs et en maintenant des activités agricoles dans des espaces peu compétitifs.

## Mesurer la concentration géographique : l'indice de Theil

La concentration géographique des activités se définit comme la répartition de la production d'un bien entre régions.

L'indice de Theil mesure cette concentration en prenant en compte le produit brut total et les surfaces de la France et des régions. Ainsi, plus l'indice est proche de 0 et moins la production est concentrée.

Grâce au calcul de cet indice, on observe que :

- Les produits agro-alimentaires sont plus concentrés en moyenne que ceux de l'agriculture : 0,198 contre 0,149.
- Les produits soutenus dans le cadre de la PAC sont moins concentrés que ceux qui ne le sont pas (0,126 contre 0,185).
- Une hétérogénéité entre les branches. Les branches fruits et légumes et pommes de terre sont plus concentrées que la branche volaille.

## L'impact des accords de Marrakech : moins de protections

Les accords de Marrakech se sont traduits par une baisse des droits et donc une ouverture des marchés. Ainsi, la protection moyenne des produits agricoles et alimentaires en France, entre 1995 et 2002, a diminué. Mais, il existe des pics tarifaires pour certaines productions (viande bovine : 78 %, beurre : 79 %).

### Evolution de la protection du secteur agricole et alimentaire français entre 1995-2002

	1997			2002		
	Taux NPF pondéré par la production française					
	FRANCE	Basse-Normandie	Haute-Normandie	FRANCE	Basse-Normandie	Haute-Normandie
Agriculture	36,1%			20 %		
Agro-alimentaire	35 %			25 %		
<b>Total</b>	<b>35,3 %</b>	<b>51,4 %</b>	<b>29,4 %</b>	<b>23,6 %</b>	<b>30,1%</b>	<b>18,9 %</b>

On observe une hétérogénéité des spécialisations régionales françaises et une variation de degré de protection régional oscillant de 84 % pour le Limousin à 19 % pour la région PACA. Pour les régions d'élevage bovin et de production laitière, la protection est plus forte contrairement aux régions productrices de fruits et légumes et de fleurs.

On note un accroissement de la différenciation des régions d'élevage et de culture.

## L'ouverture des marchés, quelles conséquences sur les importations ?

Entre 1995 et 2002, les importations en provenance du reste du monde ont augmenté (en valeur) au total de 29,2 % (dont + 25 % pour les produits agricoles et + 31 % pour les produits alimentaires).

Parallèlement, les échanges intra européens ont également progressé avec une hausse des importations en provenance de l'UE de 20,1 % (dont 19,5 % pour l'agriculture et 20,2 % pour les IAA).

Les tests économétriques démontrent qu'une baisse des droits de douane se traduit par une augmentation des importations en provenance des pays tiers.

Au niveau des branches, le poids des pays tiers dans la demande française ont significativement évolué entre 1995 et 2002.

### Evolution de la protection du marché français et des importations

Produits	Variation Protection 2002/1997 (en %)	Variation des Importations 2002/1995 (en %)	Part des importations Rdm/Conso Française	Part des importations Rdm+UE /Conso Française
Mais	- 87	60,9	6,3	8,3
Oléagineux		10,9	24,9	30
Légumes frais	- 7,2	106,5	8,9	29,7
Viande de boucherie	- 32,4	12,3	3,4	17,6
Beurre	- 31	616,7	2,1	18,1
<b>Total Agriculture et IAA</b>			<b>4 %</b>	<b>9,5 %</b>

Les auteurs constatent que plus le secteur est **exposé à la concurrence internationale** et plus **l'activité associée est concentrée géographiquement** sur le territoire national.

Ainsi, pour les auteurs, une nouvelle étape de libéralisation de l'accès au marché européen devrait entraîner une hausse des importations en provenance des pays tiers et aurait des incidences sur la répartition géographique des activités.

- Les produits soumis à la PAC sont moins concentrés que les produits transformés.
- L'ouverture des marchés entraîne une plus forte concentration pour les produits soutenus par la PAC (sensibilité forte) Or, les produits soutenus par la PAC sont les mieux répartis sur le territoire (les moins concentrés).

*Remarque* : L'enjeu en terme de concentration géographique est important pour l'agriculture au regard du découplage des aides et des négociations à l'OMC.

La région Normande offre une production agricole diversifiée qui est un atout au regard des scénarii sur la consommation. Mais nos productions agricoles sont largement soutenues et « protégées » par la PAC.

En effet, quelles seraient les conséquences pour la Normandie :

- d'une diminution forte des droits de douane sur le beurre, la viande bovine..., de la fin des restitutions en 2013 dans le cadre des négociations à l'OMC ?
- d'un découplage total et de la fin annoncée des quotas laitiers ?
- d'une gestion des marchés plus souple avec 1 seule OCM au lieu de 21 ?

### **Dynamiques régionales : moteurs de la concentration**

Les auteurs analysent la capacité des régions à réagir face à la concurrence et à la demande.

Une région est jugée performante quand sa capacité d'augmenter sa production est plus importante que celle des autres (en moyenne).

Cette performance est étudiée à travers la comparaison de l'évolution des ventes d'une région pour un produit (a) et l'évolution globale de la demande française (b).

Si l'écart est positif (a > b) : la région a gagné des parts de marché sur le marché français.

Cette dynamique peut s'expliquer par deux éléments :

- Dynamique sectorielle positive, la région est spécialisée sur le secteur où la demande est croissante.
- Dynamique régionale (dynamique de la région dans la répartition interrégionale des activités notion de branche).

**Effet global région (R)/produit( b) = effet sectoriel région/produit + effet dynamique régional région/produit**

**Les régions de Bretagne, Pays de la Loire** sont spécialisées sur des secteurs en perte de vitesse mais elles peuvent compenser un désavantage de positionnement sectoriel par une dynamique régionale forte (ce qui n'est pas le cas de la **Basse-Normandie qui cumule des effets sectoriels et régionaux négatifs**).

- Cette analyse permet d'identifier les régions perdantes ou gagnantes en terme d'évolution de leur offre.
- Pour la viande de boucherie, la concentration géographique de la production est tirée par des dynamiques régionales (PDL/BZH), malgré un contexte de faible dynamique de la demande globale.
- Les chocs d'offre et de demande dans un contexte d'ouverture des marchés sont de nature sectorielle (baisse dd, choc sur la demande d'un type de produit...).
- Des régions peu spécialisées (diversifiées) sont mieux couvertes contre le risque économique lié au choc (la diversité abaisse le risque).

Les auteurs recommandent que les régions privilégient **des politiques économiques « transversales »** (diversification afin de minimiser l'exposition à de nouveaux chocs exogènes sectoriels) aux dépens des politiques sectorielles.

*Raynald LE NECHET - Chambre d'Agriculture du Calvados - Mise à jour : 13 avril 2007*

Ouverture du marché et concentration géographique des activités agricoles et agro-alimentaires - Enjeux pour les régions françaises - INRA - K.DANIEL & E.CHEVASSUS - 19 décembre 2006, 20 pages. Lien vers l'étude complète : [http://www.cevipof.msh-paris.fr/rencontres/smr/mondes\\_agricoles/V2/S3/V2S3\\_19-12-2006\\_Doc\\_KarineDaniel\\_EmmanuelleChevassus.pdf](http://www.cevipof.msh-paris.fr/rencontres/smr/mondes_agricoles/V2/S3/V2S3_19-12-2006_Doc_KarineDaniel_EmmanuelleChevassus.pdf)